Ma ville est belle, je la garde propre !

Guide pratique





sommaire

Ma ville est belle, je la garde propre

La propreté est une des premières préoccupations des habitants pour juger de leur qualité de vie en ville. C'est aussi un engagement que j'ai pris pour les Amiénois(es).
Face à vos attentes exprimées lors des réunions publiques et des visites de quartier, nous sommes conscients que la propreté, c'est l'affaire de tous.
Le plan propreté initié par la Ville d'Amiens a donc été élaboré pour sensibiliser l'ensemble des habitants sur les bonnes pratiques et les devoirs de chacun, pour mobiliser les acteurs et montrer l'exemplarité municipale par les engagements pris par nos services municipaux et métropolitains.

Ce guide propreté est réalisé pour agir sur des actions concrètes, en tenant compte des questions que vous nous avez formulées. Il décrit les principaux axes de travail portés par la ville d'Amiens en matière de propreté publique durant les prochaines années.

Nous souhaitons que chaque Amiénois(e) puisse dire "Ma ville est belle, je la garde propre".

Brigitte FOURÉ
Maire d'Amiens

Plan propreté

Favoriser une meilleure qualité de vie à Amiens en agissant sur la propreté.

Ces engagements sont destinés à répondre à vos attentes autour d'actions comcrètes. **Nous souhaitons que chaque Amiénois(e) puisse dire :**



FLOP 5 LES ACTES DE MALPROPRETÉ

1. **Déjections animales**
2. **Poubelles**
   sorties en dehors des jours autorisés
3. **Jets de petits déchets**
   papier, canettes, mégots, chewing-gum...
4. **Tags, graffitis**
   signes et affichage sauvage
5. **Dépôts sauvages**



les objectifs

La propreté des trottoirs

- Lutte contre les déjections canines
- Nettoyage des rues
- Respect des règles de sortie des bacs d'ordures ménagères

La collecte des déchets ménagers

- Rappel des consignes de tri
- Rôle des déchèteries

Le cadre de vie des Amiénois

- Communiquer sur les bonnes pratiques (poubelles de ville, chewing-gum, mégots, tags...)

les chiffres



2 213 tonnes/an
de déchets ramassés dans les poubelles de la ville et décharges sauvages

640 poubelles
de ville sont installées en centre-ville et en périphérie

Ils travaillent pour vous !

Nombre d'agents par secteur

NORD 48

OUEST 46

CENTRE 76

SUD 36

EST 39

les agents

Le plan propreté, c'est :

245 agents en action dans les rues d'Amiens



Leurs missions

Chaque jour :
Entretien des voies, nettoyage des parcs et canisites, changement des sacs des poubelles de ville, ramassage des dépôts sauvages.

Nettoyage après les évènements suivants :
Les marchés, Fête dans la ville, Fête de la musique, Braderie d'été, Foire de la Saint-Jean, Fête au bord de l'eau, Réderie des Halles, Marché de Noël...

1000 l de déchets
sont collectés en moyenne par jour et par agent avec un aspirateur motorisé.

30 000 km de voirie parcourus par an

10 000 m^2 de graffitis
et de tags sont enlevés par an ainsi que **2 500 m²** d'affiches.

le matériel

Le plan propreté, c'est :

54 véhicules
dédiés au nettoiement et à la collecte et un service qui fonctionne tous les jours. **7j/7**

- 6 **grosses balayeuses-aspiratrices**
- 7 **petites balayeuses-aspiratrices** pour les zones moins accessibles
- 13 **laveuses**
- 10 **motocrottes** pour la collecte des déjections canines
- 15 **aspirateurs de trottoirs motorisés** pour le nettoyage des trottoirs
- 2 **camions karcher** pour interventions ponctuelles
- 1 **ensemble spécial tags**



Le sac à toutou !

Les nuisances occasionnées par les déjections canines sont nombreuses, génantes et contribuent à dégrader l'image d'un quartier. Ramasser les déjections, ce n'est pas très compliqué.

COMMENT FAIRE ?

- **Utiliser les sacs disponibles gratuitement** auprès des distributeurs canins répartis dans toute la ville.
- **Se munir d'un sachet plastique ou en papier.**
- A défaut, prévoir **une paire de gants ménagers** et quelques serviettes en papier.

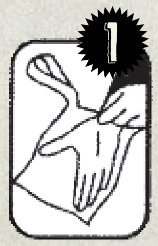






35 canisites* dans toute la ville.

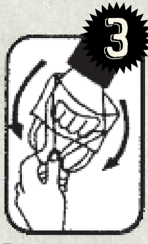
*Espace aménagé où les chiens peuvent faire leurs besoins librement.



J'enfile le sac



Je ramasse



Je retourne le sac



Je le jette à la poubelle

à votre disposition

250 distributeurs dans Amiens



nouveau Sac unique et plus de **100 nouveaux distributeurs avant 2016.**

10 motocrottes en action



VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE CHIEN

Tout maître qui ne ramasse pas les déjections de son animal sur la voie publique fera l'objet d'une contravention de **35€**

Le bon geste, c'est la poubelle

Papiers, chewing-gum, mégots...

Tous vos déchets doivent y être jetés pour faciliter le travail des agents. Tous ces bons gestes participent à améliorer votre cadre de vie.
La propreté, c'est l'affaire de tous !

LES MÉGOTS
Pensez à éteindre vos mégots de cigarettes et à les jeter dans les poubelles de ville.

LES CHEWING-GUM
Afin d'éviter d'avoir des chewing-gum collés sous les chaussures, ayez le réflexe de les jeter dans les poubelles.

LES PAPIERS : EMBALLAGES GRAS ET ALIMENTAIRES
Un papier met plusieurs années à se dégrader selon sa composition.
Le bon geste, c'est la poubelle.





poubelles
de ville dans les rues d'Amiens



poubelles
de ville dans les parcs et jardins



DURÉE DE VIE DES DÉCHETS DANS LA NATURE

- Papier journal 1 an
- Chewing-gum 5 ans
- Papier de bonbon 5 ans
- Mégot de cigarette 10 ans
- Boite de conserve 50 ans
- Pile au mercure 200 ans
- Sac plastique 450 ans

Sans poubelle, ma rue est plus belle !

La règle

"Les habitants des rues collectées entre 05h et 07h peuvent déposer leur(s) contenant(s) la veille à partir de 20h. Les conteneurs doivent être rentrés dans les meilleurs délais après le passage de la benne".

En cas de non respect de ces règles, vous risquez une contravention de 150€
infraction prévue par le decret n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets, JO du 27 mars 2015, p. 5552.

Vous êtes acteur
de la propreté de la ville,
gardez-la propre.



Allô propreté
N°Vert 0 805 804 368
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



La mission propreté

Forte de ses 14 agents de surveillance, la mission propreté aura pour objectif d'informer et de sensibiliser les citoyens sur le respect de la propreté urbaine.

CES AGENTS SONT HABILITÉS À :

- **Informer et sensibiliser** les citoyens sur les bacs de collecte des déchets ménagers sortis abusivement.
- **Signaler les « points noirs »** en matière de propreté urbaine et de dépot sauvage.
- **Verbaliser sur les incivilités** liées aux nuisances sonores, olfactives et visuelles.

- **Informer, éduquer, puis... verbaliser sur les nuisances en dernier ressort**

La propreté et la lutte contre l'insalubrité publique constituent leurs objectifs, cela regroupe les dépôts sauvages sur la voie publique, les déjections canines et le respect des jours de collecte des ordures ménagères.



14 agents de surveillance
parcourent les rues d'Amiens

Le tri, c'est facile !

Ordures ménagères, encombrants, collecte sélective... petit rappel pour savoir où déposer vos déchets dans les bacs prévus à cet effet :





Service rendu par la ville

Vous avez besoin :

- **d'un bac d'ordures ménagères**
- **de sacs jaunes**
- **de déclarer un vol de bac**

Pour tout renseignement, appellez le

03 22 33 12 12

de 8h à 17h du lundi au vendredi

BOUTEILLES D'HUILE, DE LAIT EN PLASTIQUE



CUBITAINERS



BOUTEILLES EN PLASTIQUE



BOÎTES EN MÉTAL, CANETTES



BOUTEILLES DE SIROP, FLACONS



FLACONS ALIMENTAIRES EN PLASTIQUE

FLACONS DE PRODUITS DE TOILETTE EN PLASTIQUE



FLACONS MÉNAGERS EN PLASTIQUE



BARQUETTES ALU, CONSERVES



AÉROSOLS



BOÎTES D'ŒUFS EN CARTON



BARILS DE LESSIVE



JOURNAUX, REVUES, PROSPECTUS



EMBALLAGES EN CARTON

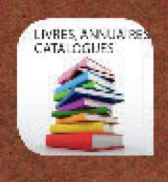
BRIQUES ALIMENTAIRES



FEUILLES, ENVELOPPES (imprimées ou non)



LIVRES, ANNUAIRES, CATALOGUES



CAHIERS, CARNETS, BLOCS-NOTES (sans spirale)



BAC, SAC OU POINT D'APPORT DE COLLECTE SÉLECTIVE

HABITAT COLLECTIF

HABITAT INDIVIDUEL & COLLECTIF



HABITAT INDIVIDUEL





SACS EN PAPIER KRAFT



PAPIER PEINT



PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS



VAISSELLE EN PLASTIQUE



PAPIER PHOTO, CALQUE



PAPIER CADEAU



POTS DE YAOURT EN PLASTIQUE



BARQUETTES EN POLYSTYRÈNE



BOÎTES D'ŒUFS EN PLASTIQUE



BARQUETTES EN PLASTIQUE



FILMS ET SACS PLASTIQUE



BOUTEILLES EN VERRE



BOUTEILLES D'HUILE EN VERRE



BOCAUX EN VERRE



POINT D'APPORT DE COLLECTE SÉLECTIVE





La déchèterie, ma meilleure amie !

ELLE RESTE ACCESSIBLE TOUS LES JOURS !
(sauf le 25 décembre, 1er janvier et le 1er mai)
de 9h à 20h (du 1er avril au 30 septembre)
de 9h à 18h (du 1er octobre au 31 mars)
L'accueil est assuré jusqu'à 15 minutes avant la fermeture.

QUI EST CONCERNÉ ?
Tous les habitants d'Amiens Métropole sur présentation d'une carte d'accès.
Le formulaire de demande est disponible sur **www.amiens.fr/tri** et dans chaque déchèterie (muni d'un justificatif de domicile).



DÉCHETS ACCEPTÉS
- cartons d'emballages
- plâtre
- journaux et magazines
- terre
- plastiques
- bois
- ferraille
- branchages
- déchets végétaux
- tontes de pelouse
- déchets incinérables
- objets encombrants (meubles, literie...)
- Déblais et gravats issus du bricolage familial
- équipements électriques et électroniques
- batteries
- huiles de vidange (< 20 litres)
- déchets ménagers spéciaux (max. 5 l)
- pneus sans jantes (max. 4 pneus VL)

DÉCHETS REFUSÉS
- Ordures ménagères
- cadavres d'animaux
- éléments entiers de véhicules
- produits toxiques, corrosifs, instables ou dangereux (max. 5 l)
- produits explosifs, amiantés ou radioactifs
- déchets anatomiques, infectieux
- déchets industriels spéciaux

L'AMIANTE
Les déchets d'amiante sont acceptés uniquement à la **déchèterie Est** (1 m^3 maximum par an) tous les mercredis de 14h à 18h. **Visite préalable sur site** pour prise de connaissance des modalités d'acceptation, puis rendez-vous pour dépôt. Les déchets d'amiante doivent être filmés (ils sont considérés cancérigènes). Faites appel à des professionnels.

LES ENCOMBRANTS
Ce sont essentiellement les meubles (matelas, sommiers, tables...). Vous devez les déposer à la déchèterie ou appeler le **03 22 33 12 12** pour faire la demande de collecte. Après accord du service et prise de rendez-vous, vous pouvez sortir vos encombrants à la date fixée. **Ce service est gratuit.**

DÉCHETS VERTS
Vous devez déposer vos déchets verts (herbes, branches...) en déchèterie. Sinon, privilégiez un composteur.

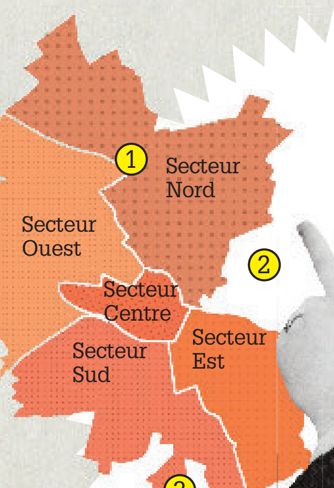


carte des déchèteries

1-Déchèterie Nord
Chemin de Vauvoix

2-Déchèterie Est
ZAC de la Blanche Tache

3-Déchèterie Sud
Route de St-Fuscien



le dépôt sauvage



Les dépôts sauvages de sacs d'ordures ou de détritus de toute nature sont interdits.
En cas de non respect de ces règles, vous risquez une contravention de **450€**

infraction prévue par le décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets, JO du 27 mars 2015, p. 5552.

Allô propreté
Vous constatez un dépôt sauvage ? **N° Vert 0 805 804 368**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Balayons nos mauvaises habitudes

Je suis responsable de mon trottoir

Par décret du 15 octobre 1980, **vous êtes tenus de nettoyer et balayer votre trottoir et caniveau** (désherbage, balayage des feuilles mortes et/ou grattage de la neige et du verglas). En cas de non respect de cette règle, vous engagerez votre responsabilité sur le fondement des articles 1382 et 1383 du code civil.

Il est de la responsabilité de l'habitant de désherber au pied de sa maison et de sa limite de propriété et de le faire de façon naturelle, sans produits chimiques.
En effet, la ville d'Amiens a engagé une démarche de réduction progressive des produits phytosanitaires type désherbants chimiques pour l'entretien des espaces publics, afin de préserver la qualité sanitaire des eaux et donc la santé des habitants et des jardiniers.

Herbes indésirables et mousses à vos binettes !

Ou à vos couteaux (pour les pieds de murs), et/ou désherbeurs thermiques pour les plus avisés.

Autre solution : utiliser les désherbants naturels

- eau bouillante salée, eau de cuisson des pâtes, riz ou pommes de terre, à verser sur les herbes indésirables et mousses. L'eau salée brûle la racine.
- vinaigre blanc (1l pour un demi-litre d'eau)
- purin d'orties (pour les spécialistes)
- herbicides d'origine végétale vendus en jardineries

Déneigement ?

Un arrêté municipal vous impose le déneigement de votre trottoir situé devant chez vous en cas de chute de neige.

QUELQU'UN CHUTE DEVANT CHEZ MOI, SUIS-JE RESPONSABLE ?

OUI Si un accident survient sur votre trottoir et que la victime estime que cette chute s'est produite suite à un manquement aux obligations d'entretien, elle peut engager des poursuites à votre encontre. Il faudra informer votre assureur qui aura recours à votre garantie de responsabilité civile. Celle-ci concerne l'obligation légale d'indemnisation des dommages matériels ou corporels causés à autrui (elle est incluse automatiquement dans votre contrat d'assurance habitation).
Même si vous êtes assuré, la franchise s'élève au minimum à 150 €

À qui la charge ?

le bon geste !

- **Raclez puis balayez**
  Ne tardez pas trop, car la neige fraîche est plus simple à dégager.
- **Optez pour du sel de déneigement** (ou sel de table - 10g/m² - ou tout simplement du sable).



Signalez-nous les tags et affichage sauvage

LES TAGS

La ville d'Amiens a mis en place un service d'enlèvement des tags et graffitis sur les bâtiments et le mobilier urbain.

1735 TAGS EFFACÉS/AN

10 000 M² DE SURFACE TRAITÉE/AN

Si vous repérez un tag :

Allô propreté

N° Vert 0 805 804 368
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ou
Rendez-vous à l'accueil de votre mairie de secteur

Ou
sur www.amiens.fr/contact
Complétez le formulaire de contact en ligne (nom, prénom, adresse commentaire). Ce formulaire sera envoyé aux services techniques de la ville d'Amiens pour un passage des services.

Si le tag est découvert et/ou signalé par l'agent de prospection :

- Il vous rencontre directement et vous fait signer la demande,
- En cas d'absence de votre domicile, il vous la transmet dans votre boîte à lettre. En parallèle de la démarche de signalement du tag aux services techniques, le propriétaire du bâtiment taggé est invité a porter plainte pour "détérioration par tag".

AFFICHAGE SAUVAGE

Les agents de surveillance sont chargés de lutter contre la pratique de l'affichage sauvage, source de pollution visuelle.
Moyens mis par la ville : intervention quotidienne du service nettoiement et verbalisation par les agents de surveillance.

RATS ET AUTRES NUISIBLES

L'unité désinfection intervient dans les domaines publics et privés, à votre demande pour toute action de désinfection, désinsectisation ou de dératisation...
Les fientes des pigeons provoquent de graves préjudices aux bâtiments et monuments historiques, et peuvent être nuisibles pour votre santé.
Pour limiter leur prolifération, il est strictement interdit de les nourrir.
L'article 120 du réglement sanitaire départemental institue des **amendes allant de 17 à 450 €**

TAPAGE NOCTURNE

Quelles sont les heures à respecter ?

450€

L'article R. 623-2 du code pénal institue une amende de 3ème classe pour réprimer « les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ». L'auteur de tapage nocturne peut également être condamné au versement de dommages et intérêts. Cet article s'applique pour les bruits troublant la tranquillité entre le coucher et le lever du soleil (en principe **entre 22h et 7h** mais cela varie selon l'époque considérée).

LES HAIES MITOYENNES

Les arbres ou les haies plantés en limite de propriété sont souvent source de conflit entre voisins.
Arbre et arbuste d'une hauteur supérieure à 2 m à l'âge adulte (et non le jour de la plantation...) doivent être plantés à au moins 2m de la limite de propriété (clôture).
Arbre et haie ne dépassant pas 2 m doivent être plantés à au moins 50 cm du terrain voisin. Ces règles ne s'appliquent pas aux plantes palissées s'il existe un mur de séparation mitoyen, chacun est libre d'y adosser un arbre en espalier, ou une plante grimpante, pourvu que ces derniers ne dépassent pas la crête du mur en question. Elles ne s'appliquent pas non plus si le mur est privatif, seul le propriétaire peut planter en espalier...

TONDRE SON GAZON La tonte est autorisée :
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

FEU DANS SON JARDIN

Vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin. Vous devez les déposer à la déchèterie ou dans un composteur (solution écologique).

Ma ville est belle !



Récompensée l'année dernière au concours "VILLES ET VILLAGES FLEURIS", la ville d'Amiens met tout en œuvre pour garder sa 4ème fleur et rester dans le cercle fermé des 10 plus belles villes de France de + de 100 000 habitants.

170 jardiniers agissent en faveur de la qualité des espaces verts et du fleurissement à Amiens.

STOP AUX PRODUITS TOXIQUES

La ville d'Amiens a réduit l'utilisation des produits phytosanitaires (produits chimiques). Le désherbage se fait de façon plus naturelle et l'usage des pesticides est limité. Comme méthode alternative on privilégie le paillage au pied des arbres, des massifs arbustifs et des compositions de plantes vivaces. Les gazons ne sont plus traités, la première tonte est plus tardive.

Notre priorité : veiller à préserver la santé des habitants et des agents qui sont en contact avec des produits dangereux.

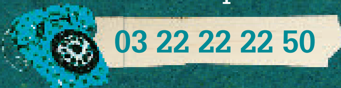
nouveau **Cette année, Amiens expérimente pour le désherbage de ses voiries, une molécule d'origine végétale (rosiers et géraniums) 100% biodégradable et non toxique pour l'environnement. Près de 3 ha vont être mis à l'essai et notamment le quartier St Leu..**



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Vous avez envie de participer ? Vos différentes compositions de fleurissement seront valorisées toute l'année (JDA, amiens.fr).

Plus d'information : service espaces verts



03 22 22 22 50



Mon mémo

Mon jour de collecte des déchets : ....

Mon conteneur verre le plus proche : ....

Mon distributeur de "Sac à toutou" le plus proche : ....

Mon canisite le plus proche : ....

Ma déchèterie la plus proche : ....

Autres : ....



Allô propreté

N° Vert 0 805 804 368

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Allô propreté ?

N° Vert 0 805 804 368
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Par courriel
proprete@amiens-metropole.com

